

RÈGLEMENT RCA14 210001

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 21 janvier 2014, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA14 210001

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2014).

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 102, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec

ce 29 janvier 2014

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement